



Refus de resiliation de mon assureur

Par **jeannoel**, le **13/05/2008** à **20:21**

bonjour,rnj'ai voulu changer d'assureur pour des raisons financières, mon nouvel assureur s'est occupé de la résiliation. Celle-ci a été refusé car j'avais un retard de paiement d'un mois dans mes cotisations. Est-ce-que mon ancien assureur a le droit de refuser cette résiliation?

Par **jeetendra**, le **14/05/2008** à **10:17**

bonjour, un assureur ne peut vous refuser une résiliation sous prétexte que vous avez un mois de prime de retard surtout si vous vous engagez à régler l'arriéré de cotisation, par contre vous ne pouvez normalement résilier que 2 mois avant la date anniversaire de votre contrat où si vous ne recevez l'avis d'échéance que 20 jours avant le terme du contrat en application de la loi CHATEL, cordialement